

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



ASSOCIATION GLÂNE RÉGION

Rue du Château 112
1680 Romont
www.glaneregion.ch
info@glaneregion.ch



TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
Organes de l'Associaton	5
Activités des organes.....	5
L'Assemblée des délégué-e-s	5
Le Comité de direction	6
Les commissions instituées.....	7
Commissio Aménagement et structures.....	7
Commission Curatelles.....	8
Commission Petite Enfance.....	8
Commission Tourisme, Patrimoine et Culture.....	9
Commission Mobilité	9
Commission Economie	10
PERSONNEL	11
Personnel de l'Association Glâne Région (AGR).....	11
Personnel du Service Officiel des curatelles de la Glâne	11
Personnel en fonction auprès de la Petite Enfance en Glâne	12
RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023	13
Commission Aménagement et Infrastructures	13
Commission Curatelles	14
Commission Tourisme, Patrimoine et Culture	17
Commission Mobilité	19
Commission Economie	21
Commission Petite Enfance	22
MANDATS DE PRESTATION	27
TRAVAIL DU SECRETATIAT EN CHIFFRES.....	29
STATISTIQUES 2022-2023 – Petite Enfance en Glâne.....	30
Enfants non-scolarisés	30-32
Enfants scolarisés.....	33-34
FINANCES	35

1. INTRODUCTION

Ce rapport de gestion résume les principales activités de l'Association Glâne Région (AGR) au cours de l'année 2023.

1.1 L'association en bref

L'AGR est une association de droit public qui regroupe l'ensemble des communes de la Glâne, soit plus de 25'000 habitants sur une superficie de 168,8 km².

Le rôle de l'Association est de conduire la gouvernance régionale afin de contribuer au développement harmonieux du district, soutenir ses communes et assurer le bien-être de sa population. Elle compte sur le Préfet, les élus communaux, ainsi que sur son personnel pour œuvrer, via ses commissions, dans les domaines de l'aménagement du territoire, la mobilité, l'économie, les curatelles, la petite enfance, la culture, le tourisme et le patrimoine.

1.2 Le mot du Président



Willy Schorderet

Président de l'Assemblée et du Comité de direction de l'Association Glâne Région.

«J'ai eu la chance de pouvoir donner le maximum».

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la nouvelle Association Glâne Région (AGR) est opérationnelle.

Aujourd'hui, avec les Associations du Cycle d'Orientation de la Glâne (COGL), du Réseau Santé de la Glâne (RSG) et quelques autres associations spécifiques (eaux, épuration), toutes les tâches que les communes ne peuvent pas ou qu'elles ont du mal à remplir seules sont assumées par ces collaborations intercommunales. Ainsi, nous assurons une bonne offre à nos citoyen-ne-s.

Cette nouvelle association, l'AGR, reprenant les fonctions régaliennes de l'Association à buts multiples (ABMG) et de l'Association Glâne-Veveyse (RGV), s'est également dotée des moyens de promouvoir et de soutenir financièrement des infrastructures et des projets régionaux d'intérêt public, social, culturel et sportif. En agissant ainsi, elle vise à valoriser toute la région et à y injecter un dynamisme renouvelé.

La représentation de toutes les communes au sein du Comité joue un rôle prépondérant dans la cohésion du district et le respect de l'autonomie communale, respect parfois réclamé sans justification.

L'Assemblée constitutive de février a permis la mise en place des organes, tels que l'Assemblée et le Comité, l'approbation du règlement d'organisation et la définition d'un cahier des charges précis qui attribue les tâches spécifiques aux commissions.

En juillet 2023, grâce à un travail conséquent de la préfecture et de Mme Laura Casalderey, responsable administrative ad intérim de l'Association, nous avons lancé un nouveau canal de communication pour les citoyen-ne-s via l'application iGlâne. Après quelques mois, nous pouvons désormais confirmer le succès de cet outil innovant.

C'est avec cette même volonté de communication et d'information qu'un nouveau site internet a été développé. Ce site offre une vision claire et précise de l'ensemble des activités de l'Association, de ses commissions, et permet de prendre connaissance de tous les événements organisés par les différents organes des associations du district.

Dans quelques semaines, je remettrai mon mandat de Président de l'Association avec le sentiment du devoir accompli. En effet, j'ai eu l'honneur, aux côtés des communes, de contribuer à l'évolution et à l'adaptation de nos outils pour répondre aux besoins croissants de nos citoyen-ne-s.

La transition et la reprise des activités des associations de l'AMBG et de la RGV, bien que représentant des défis majeurs, ont également insufflé un dynamisme renouvelé à notre région.

Je suis convaincu que les futur-e-s dirigeant-e-s sauront incarner les valeurs de notre association, apporter leur vision innovante et développer des outils encore plus performants pour répondre aux attentes et faire progresser notre région.

Enfin, les organes dirigeants ne seraient rien sans des collaborateur-trice-s qui s'identifient à leurs tâches et qui sont efficaces. Je tiens à remercier chaleureusement le personnel de l'Association pour la qualité de son travail et son engagement sans faille. Grâce à son dévouement, notre Association est devenue une référence.

Pour demain, merci de continuer tou-te-s à être fier-ère-s et construire Notre Glâne.

Willy Schorderet

Président de l'Assemblée et du Comité de l'AGR

Ancien Préfet de la Glâne

1.3 Organes de l'Association

Les organes de l'AGR sont :

- L'Assemblée des délégué-e-s
- Le Comité de direction
- Les Commissions instituées
- La Commission financière



1.4. Activités des organes

1.4.1. L'Assemblée des délégué-e-s

L'Assemblée des délégué-e-s a siégé aux dates suivantes :

- Assemblée constitutive : 8 février 2023 à la Halle polyvalente à Orsonnens
- Assemblée des comptes : 7 juin 2023 au Restaurant de l'Union, à La Joux
- Assemblée du budget : 22 novembre 2023 à la Grande Salle de l'Hôtel-de-Ville, à Romont

Représentation des communes :

Chaque commune dispose d'une voix par tranche de 500 habitants, la dernière fraction supérieure à 250 habitants donnant également droit à une voix supplémentaire.

Durant l'année, l'Assemblée des délégué-e-s a traité les sujets suivants :

- 1) Approbation de l'organe de révision, Fiduciaire Valentin Scaiola à Romont pour la période 2023-2025 ;
- 2) Adoption des règlements de l'AGR :
 - Règlement d'organisation ;
 - Règlement des finances ;
 - Règlement d'attribution des subventions de la Petite Enfance ;
- 3) Election de Mme Chloé Savary, en tant que représentante des communes glânoises au Comité de l'association SLPP-GV ;
- 4) Approbation de l'engagement du nouveau Responsable Régional de l'AGR ;
- 5) Nomination de Mme Elise Dan Glauser, nouvelle membre de la commission Petite Enfance ;
- 6) Approbation des comptes 2022, adoption du budget 2024 et prise de connaissance du plan financier à 5 ans ;
- 7) Approbation de la nouvelle convention avec les structures d'accueil de la Petite Enfance ;

- 8) Acceptation du subventionnement de 54 nouvelles places d'accueil de la Petite Enfance et approbation des critères d'évaluation des besoins déterminant l'acceptation de nouvelles places d'accueil préscolaire ;
- 9) Prise en charge d'un nouveau mandat de prestations financier en faveur de l'Association AEGN (STEP Autigny) ;



1.4.2 Le Comité de direction

Durant l'année 2023, les personnes suivantes ont siégé au Comité de direction :

- | | |
|--------------------------|---|
| - M. Willy Schorderet | Préfet de la Glâne, Président du Comité |
| - Mme Antoinette Piccand | Conseillère communale à Rue |
| - M. Christophe Jaccoud | Syndic de la commune de Auboranges |
| - M. Claude Gremaud | Syndic de la commune de Chapelle |
| - M. Jean-Claude Raemy | Syndic de la commune de Mézières |
| - M. Daniel Droux | Syndic de la commune de Mézières (dès novembre) |
| - M. David Fattebert | Syndic de la commune du Châtelard |
| - M. Dominique Butty | Conseiller communal à Vuisternens-dt-Romont |
| - M. Fabien Reinhard | Syndic de la commune de Torny |
| - M. Florian Dubail | Syndic de la commune de Billens-Hennens |
| - M. François Genoud | Administrateur de la commune d'Ecublens |
| - M. Jacques Wicht | Syndic de la commune de Villaz |
| - M. Jean-Claude Cornu | Syndic de la commune de Romont |
| - M. Joseph Piller | Syndic de la commune de Massonens |
| - M. Julien Ronce | Syndic de la commune de Montet |
| - M. Patrick Mayor | Syndic de la commune de Villorsonnens |
| - M. Philippe Dubey | Syndic de la commune d'Ursy |
| - M. René Gobet | Syndic de la commune de Sviriez |
| - Mme Sandrine Goumaz | Syndique de la commune de Châtonnay |

Secrétariat :

- | | |
|-------------------------|--------------------|
| - Mme Laura Casalderrey | Collaboratrice AGR |
|-------------------------|--------------------|

Les membres du Comité de direction se sont réunis six fois durant l'année pour le traitement des affaires en cours et la préparation des dossiers à soumettre à l'Assemblée.

1.4.3 Les commissions instituées

1.4.3.1. La Commission Aménagement et Infrastructures

Les membres de cette commission pilotent l'élaboration du plan directeur régional. En 2023, la commission était composée :

- M. Willy Schorderet Préfet de la Glâne et Président du COPIL PDR
- M. David Fattebert Syndic de la commune du Châtelard
- M. Jacques Dumas Syndic de la commune de Vuisternens-dt-Romont
- M. Jacques Wicht Syndic de la commune de Villaz
- M. Jean-Claude Cornu Syndic de la commune de Romont
- M. Joseph Aeby Syndic de la commune de Rue
- M. Marc Menoud Conseiller communal à Romont
- M. Patrice Conus Conseiller communal à Ursy

Secrétariat :

- Mme Laura Casalderrey Collaboratrice AGR

Bureau d'urbanisme :

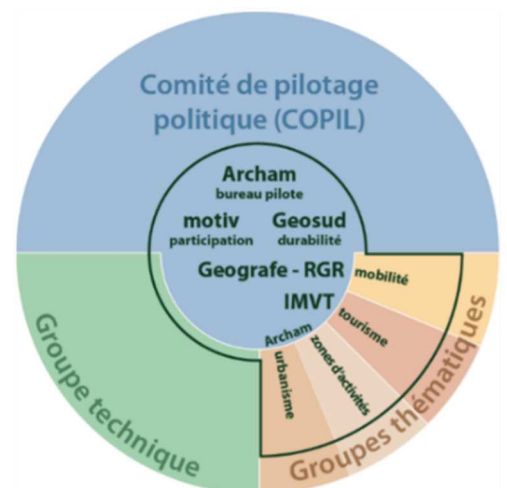
- M. Alain Renaud Chef de projet - Bureau Archam et partenaires SA
- M. Rémy Gendre Urbaniste - Bureau Archam et partenaires SA

Représentantes du SeCA :

- Mme Katia Meier Aménagiste en charge de la Glâne au SeCA
- Mme Melissa Joseph Aménagiste en charge de la Glâne au SeCA depuis le 13.09.2023

La commission « Aménagements et infrastructures » s'est réunie à trois reprises durant l'année 2023 afin d'accompagner le processus d'élaboration, de consultation et de validation de l'avant-projet du plan directeur régional.

De plus, elle a également organisé plusieurs rencontres avec les élu-e-s communaux et représentant-e-s des différents groupes thématiques en vue d'une réflexion participative.



1.4.3.2 La commission Curatelles

Membres de la commission durant l'année 2023 :

- M. Eric Dénervaud Conseiller communal à Auboranges et
Président de la commission
- M. David Fattebert Syndic de la commune de Châtelard
- M. Armand Jaquier Conseiller communal à Romont
- M. Philippe Dubey Syndic de la commune d'Ursy
- Mme Sandrine Goumaz Conseillère communale à Châtonnaye
- M. Christophe Seydoux Chef du Service Officiel des curatelles

Secrétariat :

- Mme Laura Casalderrey Collaboratrice AGR

La commission des curatelles s'est réunie à sept reprises durant l'année 2023 pour le traitement des affaires courantes du Service Officiel des curatelles.



1.4.3.3 La commission Petite Enfance

Membres de la commission en 2023 :

- Mme Laetitia Reynaud Conseillère communale à Villaz et
Présidente de la commission,
- M. Thierry Schmid Conseiller communal à Romont
- M. Antonio Molettieri Conseiller communal à Siviriez
- Mme Joëlle Beaud Conseillère Communale à Vuisternens-dt-Romont
- Mme Murielle Jaquier Eltschinger Conseillère communale à Romont
- Mme Sandrine Goumaz Conseillère communale à Châtonnaye
- M. Patrick Peyter Conseiller communal à Ursy
- Mme Christine Ruef Bayiha Conseillère communale à Ursy
(dès novembre et remplacement de M. Peyter)

Secrétariat :

- Mme Sophie Progin Secrétaire de la commission

La commission Petite Enfance en Glâne s'est réunie à six reprises durant l'année 2023 pour le traitement de ses affaires.



1.4.3.4 La commission Tourisme, Patrimoine et Culture

Membres de la commission durant l'année 2023 :

- | | |
|--------------------------|---|
| - M. Philippe Dubey | Syndic de la commune de Ursy et
Président de la commission |
| - Mme Carole Luxenburger | Conseillère communale à Vuisternens-dvt-Romont |
| - M. Fabien Reinhard | Syndic de la commune de Torny |
| - M. Jean-Pierre Chapuis | Conseiller communal à Villorsonnens |
| - M. Loris Bossi | Conseiller communal à Rue |
| - Mme Nicole Aeschlimann | Conseillère communale à Villaz |
| - M. Philippe Bertone | Conseiller communal à Châtonnaye |
| - Mme Stefanie Losey | Conseillère communale à Romont |
| - Mme Tania Dumas | Conseillère communale à Siviriez |

Invité-e-s :

- | | |
|----------------------|---------------------------|
| - M. Nicolas Dafflon | Président Comité de l'OTR |
| - Mme Cynthia Pyot | Directrice OTR |
| - Mme Satou Dosso | Directrice OTR |

La commission Tourisme, Patrimoine et Culture s'est réunie à trois reprises durant l'année 2023 pour le traitement des affaires courantes.



1.4.3.5 La commission Mobilité

Membres de la commission durant l'année 2023 :

- | | |
|-----------------------|---|
| - M. Jacques Wicht | Syndic de la commune de Villaz et
Président de la commission |
| - M. Armand Jaquier | Conseiller communal à Romont |
| - M. Dominique Barras | Conseiller communal à Massonnens |
| - M. Emmanuel Bussard | Conseiller communal à Romont |
| - M. Gilbert Bourqui | Expert et membre de la commission Mobilité |
| - M. Gilles Morand | Conseiller communal à Vuisternens-dvt-Romont |
| - M. Jean-Paul Rey | Conseiller communal à Châtonnaye |

Spécialistes :

- M. Patrick Desarzens Expert et membre de la commission Mobilité
- M. Paul Majcherczyk Conseiller communal à Mézières
- M. Olivier Kramer Expert et membre de la commission Mobilité

Secrétariat :

- Mme Laura Casalderrey Collaboratrice AGR

La commission Mobilité s'est réunie à sept reprises durant l'année 2023 pour le traitement des affaires courantes.



1.4.4 La commission Economie

Membres de la commission durant l'année 2023 :

- M. Mathieu Janin Conseiller communal à Montet et Président de la commission
- M. Philippe Besson Conseiller communal à Auboranges
- M. Frédéric Moullet Conseiller communal à Villaz
- Mme Stefanie Losey Conseillère communale à Romont
- M. Régis Magnin Conseiller communal à Ursy
- M. Patrick Mayor Syndic de la commune de Villorsonnens
- M. Fabien Reinhard Syndic de la commune de Torny
- M. Thierry Schmid Conseiller communal à Romont
- Mme Ingrid Mathis Conseillère communale à Vuisternens-dvt-Romont

Invité-e-s :

- Mme Véronique Laurencet Esseiva Présidente du comité de la Sicare
- M. Arnaud Maillard Membre du comité de la Sicare

Secrétariat :

- Mme Laura Casalderrey Collaboratrice AGR
- Mme Mélanie Schmid Collaboratrice AGR

La commission Economie s'est réunie à deux reprises durant l'année 2023 pour le traitement des affaires courantes.



2. PERSONNEL

2.1 Administration générale

L'association a occupé 2 personnes pour un équivalent à temps plein de 1.6 (EPT) personnes engagées, à savoir :

- Mme Laura Casalderrey, responsable de l'administration ad intérim à 100 %
- Mme Mélanie Schmid, collaboratrice administrative à 60 % dès le 17.04.2023

Un directeur a été nommé par le Comité de direction au mois de novembre 2023 en la personne de M. Simon Richoz. Il prendra ses fonctions au 1^{er} février 2024.

2.2 Service Officiel des Curatelles de la Glâne

L'association occupe 8 collaborateur-trice-s pour un équivalent à temps plein de 5.2 personnes engagées pour les activités du Service Officiel des Curatelles, à savoir :

- M. Christophe Seydoux, chef de service à 90 %
- Mme Léa Eveillard, curatrice à 70 %
- Mme Sabrina Favre, curatrice à 50 %
- M. Michel Savary, curateur à 80 % jusqu'au 31.10.2023
- Mme Elisa Crudo, curatrice à 80 % dès le 01.09.2023
- Mme Céline Python, collaboratrice administrative à 60 %
- Mme Isabelle Gauderon, collaboratrice administrative à 40 %
- Mme Rose-Marie Jaquier, collaboratrice administrative à 60 %
- Mme Valérie Bourqui, collaboratrice administrative à 60 %
- Mme Maureen Vocat, stagiaire à 100 %, du 27.02.2023 au 28.07.2023

Départ à la retraite

En octobre, l'Association a pris congé de M. Michel Savary, qui est parti à la retraite après 23 années de service en qualité de curateur. Nous lui adressons nos sincères remerciements pour son engagement envers les personnes en difficulté et le professionnalisme dont il a fait preuve durant toute la durée de son activité. Nous souhaitons à M. Savary une belle et longue retraite bien méritée !

Stagiaire HES

En avril 2022, les membres de la commission curatelles ont accepté à l'unanimité la proposition d'engager un stagiaire HES par semestre pour favoriser la formation des futurs curateur-trice-s. Le suivi pour la formation des étudiants en stage est indemnisé par la HES.

2.3 Personnel de la commission Petite Enfance en Glâne

- Mme Sandra Lörincik Barrat, collaboratrice administrative à 20 %, s'occupe de la gestion et le calcul des subventions.
- Mme Sophie Progin est mandatée pour le secrétariat et l'administration des finances au taux d'environ 15 %.



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023

1. Commission Aménagement et Infrastructures

Mot du Président :

La commission "Aménagement et Infrastructures", après avoir organisé plusieurs séances de réflexion avec les communes, des membres du secteur économique, du tourisme, etc., proposera, en juillet 2024, lors d'une assemblée extraordinaire, le tout premier plan directeur régional de la Glâne.

Ce projet respecte les contraintes imposées par le plan directeur cantonal, tout en intégrant, dans la mesure du possible, les sensibilités et les souhaits exprimés lors des séances de brainstorming, puis de consolidation, ainsi que les remarques des communes et des différents services de l'État.

Willy Schorderet

Président de la commission

1.1. Activités 2023

Le Comité de pilotage a réalisé un travail conséquent au cours de l'année 2023 pour valider l'avant-projet de Plan Directeur Régional (PDR), le transmettre au Comité de direction de l'AGR afin qu'il puisse être soumis à consultation publique, et enfin discuter des résultats de ce processus. La commission a été impliquée dans la tenue d'une soirée d'information publique le 23 mai 2023. Cette séance a permis d'orienter les communes dans la lecture du document, de les guider dans la rédaction de leurs prises de position, et de répondre à leurs questions.

A la suite de la consultation publique, le Comité de pilotage a organisé une présentation des résultats au mois de septembre. Grâce au travail fourni par les mandataires, le COPIL, les communes, ainsi qu'au retour positif de la consultation publique et de l'examen cantonal, tous les voyants sont au vert pour que le plan directeur régional puisse entrer en vigueur en 2024 selon le planning prévu.

1.2. Projets 2024

En 2024, le COPIL aura pour mission de finaliser le plan directeur régional et de le faire valider. A la suite de cette adoption, le document sera transmis au canton pour son examen final et son approbation par le Conseil d'Etat.



2. Commission Curatelles

Mot du Président :

L'année 2023 a suivi la tendance des années post-COVID, à savoir une augmentation des mandats d'une part en termes de chiffre absolus, mais également l'augmentation de la complexité des cas.

Les cas, certes plus nombreux, sont devenus excessivement complexes et prennent de plus en plus de temps au niveau de la gestion du service. Une autre tendance, déjà rapportée auprès des communes, est l'augmentation de mandats pour des jeunes adultes qui n'arrivent pas à gérer leur revenu de manière adéquate. Ces personnes ne sont pas sans emploi ou en marge de la société, mais des employés qui sont dépourvus de connaissances administratives suffisantes, les empêchant de gérer de manière optimale leurs ressources.

Le service avait déjà engagé courant 2022 une nouvelle collaboratrice administrative, puis a repourvu le poste de curateur à la suite du départ d'un collaborateur après 23 ans de service.

Le service des curatelles a également continué à former des stagiaires provenant de la Haute école spécialisée (HES), en espérant ainsi contribuer à ce que la fonction de curateur s'implémente comme un choix possible à la fin du cursus de formation.

Nous avons également, par l'intermédiaire de nos deux députés siégeant à la commission, porté le sujet des curatelles au niveau cantonal. Le but étant d'essayer, autant que faire se peut, d'adapter la table de rémunération datant de 2014. Cette dernière n'est plus à jour au niveau de la tarification et ne correspond plus à la réalité d'aujourd'hui. Ceci prend toutefois du temps.

Pour finir, il me plaît à relever l'excellente collaboration avec mes collègues de la commission, l'excellent travail effectué par l'AGR, en la personne de Mme Casalderrey, et les prestations soutenues et professionnelles de notre team curatelles, emmené par son chef de service M. Seydoux.

MERCI à toutes et à tous pour l'excellence de vos prestations.

Eric Dénervaud
Président de la commission

2.1. Activités 2023

Nombre de mandats de curatelle

Au 31 décembre 2023, le Service comptait 205 mandats institués. Au total **237 mandats** ont été traités, soit 18 de plus par rapport à l'année précédente. Les curateurs-trices ont pris en charge 48 nouvelles personnes et 32 mesures ont pu être levées. La hausse annuelle des mandats par rapport à 2022 est de 8%, ce qui représente le double de la moyenne annuelle constatée ces dernières années.

Avec un ratio de 51 mandats/EPT (norme 35/EPT), les curateurs-trices ont mis tout en œuvre pour bien diagnostiquer les besoins des personnes bénéficiaires et déterminer les mesures nécessaires afin d'optimiser la gestion des cas et accroître leur efficacité.

Afin de faire face à cette croissance continue des cas de curatelle, l'implémentation d'une stratégie d'accompagnement personnalisée s'avère indispensable car elle semble être le seul moyen d'induire davantage de levées de mandats. Cette évolution souligne également la nécessité de renforcer l'équipe afin de répondre adéquatement à cette demande en constante augmentation.

2.2. Projets 2024

Stratégie d'accompagnement des personnes favorisant la levée de mandats

L'objectif d'autonomisation de la personne consiste à bien identifier la difficulté et le besoin d'aide pour déterminer si la curatelle peut être temporelle ou indéfinie.

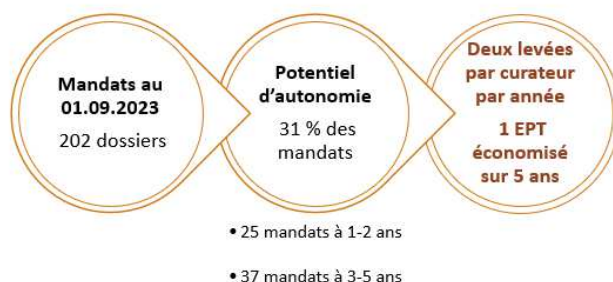
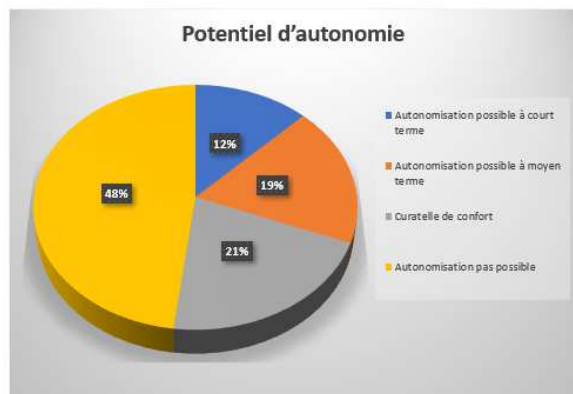
Une procédure permettant d'être proactif dans les situations pour lesquelles une autonomisation rapide semble possible est en cours d'élaboration. L'idée est que, dès l'instauration de la mesure de curatelle, le ou la curateur-trice puisse s'engager de suite et de manière structurée dans le processus d'autonomie de la personne concernée.

Il s'agira en particulier d'établir un contrat mentionnant les objectifs et surtout la répartition des tâches entre le curateur et le bénéficiaire. Cette manière de procéder aura notamment l'avantage de sélectionner, dès le début de la mesure, les tâches que le curateur devra exécuter et celles qui peuvent être laissées au bénéficiaire. Il s'agit notamment d'avoir une méthodologie claire permettant au curateur et au responsable du Service de suivre l'évolution de la démarche en vue d'atteindre les résultats escomptés.

Analyse des situation

Un autre projet envisagé est de traiter l'analyse de certaines situations lors des séances d'équipe pour favoriser le partage d'expériences et la mise en commun des compétences. Ce procédé permettrait de prendre davantage de recul sur certains cas difficiles et de dessiner ensemble des pistes pour favoriser la collaboration avec les bénéficiaires.

➤ Effet de levier pour limiter la hausse de mandats de curatelle



Gestion des mesures super-provisionnelles

L'idée est que le ou la responsable du service soit déchargé-e de son portefeuille de mandats de curatelle pour être disponible en vue de la prise en mains des mesures « super-provisionnelles ». En effet, celles-ci demandent un maximum de réactivité et de disponibilité.

Le travail à réaliser pour ce type de mesure est d'identifier les réelles difficultés et besoins d'aide de la personne concernée. Il permet de confirmer la mesure de mise sous curatelle, qui sera alors attribué à un-e curateur-trice, ou alors de tenter de l'éviter.

En effet, constatation est faite que la surcharge de travail à laquelle doivent faire face les Justices de Paix ne permet plus de réaliser le travail d'enquête préalable avant l'institution du mandat de curatelle. Les mesures super-provisionnelles sont de plus en plus fréquentes et engagent beaucoup de ressources, quand bien même ce type de cas devrait rester exceptionnel.

L'objectif recherché est d'éviter les pics de surcharge des curateurs qui doivent laisser le reste de leurs tâches en attente durant ce processus. Cette solution permettrait d'assurer la continuité de la gestion des cas en cours.

Ces mesures « super-provisionnelles » doivent également permettre, à terme, d'identifier plus rapidement les personnes qui pourraient être accompagnées vers l'autonomie pour structurer leur accompagnement afin d'atteindre plus rapidement la levée du mandat.



3. Commission Tourisme, Patrimoine et Culture

Mot du Président :

Durant l'année 2023, la commission Tourisme, Patrimoine et Culture s'est réunie à trois reprises. Chacune de ces réunions a été faite en commun avec le Comité de l'OTR (Office du Tourisme de Romont et sa Région).

La nouvelle loi du 8 octobre 2021 sur le tourisme (LT, RSF 951.1), d'une part, et la création de l'AGR (Association Glâne Région) qui a repris le rôle que jouait la RGV (Région Glâne Veveyse) dans l'organisation du tourisme en Glâne, d'autre part, ont nécessité une redéfinition des rôles de chacun dans le nouveau contexte des relations entre l'AGR et l'OTR. Dans ce contexte particulier, une collaboration étroite nécessitant des séances communes a été mise sur pied. A l'avenir, les deux organes siégeront de manière individuelle tout en maintenant une réunion commune une fois par année pour définir ou adapter la stratégie touristique régionale.

Philippe Dubey

Président de la commission

3.1. Activités 2023

Durant l'année 2023, la commission Tourisme, Patrimoine et Culture s'est attelée aux dossiers suivants :

Budget 2024

La commission Tourisme, Patrimoine et Culture a entamé diverses discussions avec les différents mandataires de l'OTR, dans le but d'adapter les participations aux frais effectifs et de changer le tarif appliqué. L'entier des mandats n'a pas pu être équilibré pour le budget 2024, certains, comme le Bicubic, nécessitant encore des discussions.

Une discussion sur la contribution au fond marketing cantonal a également été initiée au sein de la commission mais n'a pas encore débouché sur un changement pour 2024. Le budget 2024 a par conséquent été établi sur la base du maintien des prestations actuelles.

Le montant de la contribution des communes nécessaire pour 2024 a été fixé à CHF 235'105.00. Afin d'équilibrer le budget de l'Office du Tourisme de Romont et sa Région (OTR), une hausse de la contribution au tourisme CHF 1,25 par habitant a été acceptée.

Fonctionnement de la Commission

La Commission Tourisme, Patrimoine et Culture prend gentiment ses marques par rapport à son rôle, mais elle doit encore approfondir les analyses et réflexions à faire quant à la question du tourisme et du fonctionnement de l'OTR.

3.2. Projets 2024

La commission Tourisme, Patrimoine et Culture a pour projets en 2024 de :

- Poursuivre et terminer les discussions avec les mandataires de l'OTR ;
- Finaliser la rédaction du mandat de prestations entre l'AGR et l'OTR pour le soumettre à signature ;
- Finaliser la stratégie touristique régionale en collaboration avec le comité de l'OTR ;
- Élaborer un règlement pour l'attribution d'aides financières aux projets touristiques.



4. Commission Mobilité

Mot du Président :

Au sein de l'AGR, la commission Mobilité doit œuvrer en tenant compte des lignes ferroviaires et des lignes TPF et Car Postal. Des demandes et doléances de nouvelles lignes sont étudiées par la commission et transmises au Service cantonal de la mobilité afin d'être évaluées avec les transporteurs. La commission doit également à l'avenir réfléchir à la mobilité douce qui est un chapitre important de notre plan directeur régional.

Je remercie tous les membres de la commission pour leur implication et travail durant cette première année de mise en route.

Jacques Wicht

Président de la commission

4.1. Activités 2023

Durant l'année 2023, la commission Mobilité s'est attelée aux dossiers suivants :

Constitution

Le 04.04.2023, la commission Mobilité s'est constituée et a créé deux groupes de travail :

- 1^{er} groupe de travail « Politique » qui traite l'aspect stratégique du sujet de la Mobilité
- 2^e groupe de travail « Experts » qui s'occupe de l'analyse technique des horaires et de la transmission des requêtes en lien

Rencontre avec la commission Transport de l'Association des communes de la Veveyse

Cette séance a permis de faire un point de situation avec l'Association des communes de la Veveyse et de soulever l'importance de maintenir une collaboration des deux districts concernant les gares de Palézieux et Romont, sans oublier d'intégrer aux discussions la commune d'Oron. La coordination entre les deux districts pourra ainsi être pérennisée en vue notamment de coordonner les requêtes des deux régions envers le canton.

Rencontre avec le Service de la mobilité

Cette rencontre a permis d'obtenir des informations utiles sur la nouvelle loi sur la mobilité entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023, le financement des transports publics et le processus de planification des horaires aux différentes échelles territoriales.

Horaire 2025 et planification des travaux y relatifs

En ce qui concerne la planification de l'horaire 2025, dont les travaux ont été initiés durant l'été 2023, l'objectif est de maintenir les prestations existantes tout en améliorant les correspondances par rapport aux demandes des communes. L'exercice n'est pas aisé parce que la région est tributaire des exigences imposées par le Service cantonal de la mobilité et par les contraintes des prestataires.

4.2. Projets 2024

La commission Mobilité va poursuivre son action de maintien et de développement des prestations en lien avec le développement de la région en activant les leviers de coordination et de consultation à disposition. La mission principale restera en 2024 l'analyse des projets d'horaire de transports publics qui lui sont soumis et la coordination d'une réponse concertée dans l'intérêt de la région et de ses communes.



5. Commission Economie

Mot du Président :

L'année 2023 a été une année fondatrice pour la commission Économie, marquant le début de nos efforts concertés pour stimuler le développement économique de notre région.

Depuis notre constitution le 26 septembre dernier, nous nous sommes engagé-e-s à mettre en place une structure solide, capable de soutenir et de promouvoir les initiatives économiques locales.

La commission s'est réunie à deux reprises au cours de l'automne et des séances de travail en comité restreint ont également été nécessaires pour établir les bases de notre action future : organisation de rencontres économiques, visites d'entreprise, et le développement de nos projets en collaboration avec Transition-Glâne. Ces réunions ont été l'occasion de définir un cadre financier clair et de proposer un budget répondant aux besoins de nos activités futures.

Pour 2024, nous planifions un événement majeur qui rassemblera les acteurs clés de notre économie locale.

Je tiens à remercier chaque membre de la commission pour son engagement et sa contribution. Votre dévouement est essentiel pour le succès de nos initiatives. Ensemble, nous continuons à œuvrer pour une région dynamique et prospère.

Au nom de la commission Économie, je vous remercie de votre soutien continu.

Mathieu Janin

Président de la commission

5.1 Souhait des axes stratégiques à développer :

1. Liaison entre les communes et les entreprises :

- Établir et renforcer les liens entre les communes et les entreprises locales ;
- Faciliter l'échange d'informations et de ressources entre les acteurs économiques, les autorités locales et régionales.

2. Synergies avec le Canton et la Promotion économique :

- Établir des partenariats stratégiques avec le canton de Fribourg et la Promotion économique ;
- Explorer les opportunités de collaboration sur le projet du Quartier La Maillarde.

3. Inventaire des terrains disponibles :

- Créer un inventaire des terrains et locaux disponibles pour faciliter l'implantation d'entreprises sur le territoire glânois ;

4. Soutien aux agriculteurs et développement durable :

- Établir un réseau pour le développement de magasins de produits locaux ;
- Promouvoir la Biomasse et organiser des visites aux agriculteurs pour mieux comprendre leurs besoins et opportunités.

5. Plan de mobilité :

- Coordonner la révision des plans de mobilité des entreprises par zone d'activité et motiver la discussion et coordination entre les entreprises.

6. Événements économiques et visites d'entreprises :

- Organiser des événements économiques régionaux et des visites d'entreprises pour promouvoir le réseautage et l'échange d'expériences.

7. Portail glânois pour la promotion des entreprises glânoises et la vente de produits/services :

- Initier le développement d'un portail glânois, où toutes les entreprises membres pourraient vendre leurs produits, contribuant ainsi au développement durable et local.

**6. Commission Petite Enfance****Mot de la Présidente :**

En 2023, la commission Petite Enfance a fêté ses 8 ans. Néanmoins, la Petite Enfance en Glâne est centralisée au niveau du district depuis 22 ans.

L'organisation de la Petite Enfance en Glâne est toujours novatrice au niveau cantonal et bénéficie des connaissances inestimables de

- Mme Sophie Progin, Secrétaire-comptable depuis 22 ans ;
- Mme Sandra Barrat, Secrétaire depuis 6 ans ;
- Mme Laetitia Reynaud, Présidente depuis 14 ans.

La stabilité du personnel en place donne une légitimité incontestable à la commission.

MERCI au personnel et aux membres de la commission pour leur important engagement et leur excellent travail !

Laetitia Reynaud
Présidente de la commission

6.1. Activités 2023

La commission Petite Enfance n'a jamais été autant occupée !

Les dossiers suivants ont été traités durant l'année 2023 :

Nouveaux membres au sein de la commission

Le 9 mars 2023, le Comité de direction a préavisé positivement la nomination de Mme Elise Dan Glauser, Conseillère communale à Villorsonnens, comme nouvelle membre de la commission Petite Enfance. L'Assemblée des délégué-e-s du 7 juin 2023 a approuvée la proposition.

Par ailleurs, Mme Christine Ruef Bayiha, Conseillère communale à Ursy, a été nommée le 8 novembre 2023 en remplacement de M. Patrick Peyter au sein de la commission Petite Enfance par le Comité de direction.

Nouvelle convention avec les structures Glânoises

La commission Petite Enfance a finalisé une nouvelle version de la convention avec les structures d'accueil Glânoises suite à l'arrivée de la crèche Brin d'Eveil à Berlens en 2022. Le Comité de direction a préavisé favorablement le 29 mars 2023 la nouvelle convention avec les structures d'accueil Glânoises. L'Assemblée des délégué-e-s du 7 juin 2023 a approuvée la proposition.

Subventionnement de 6 places d'accueil supplémentaires à la crèche Casse-Noisettes

Le Comité de direction a refusé le 7 juin 2023 le subventionnement de 6 places d'accueil supplémentaires à la crèche Casse-Noisettes. La commission Petite Enfance avait préavisé négativement la demande transmise très tardivement, principalement à cause de l'arrivée annoncée de plusieurs structures en Glâne.

Suite à la demande de la structure, le Comité de direction a une nouvelle fois préavisé le subventionnement de 6 places d'accueil supplémentaires à la crèche Casse-Noisettes.

- Dès le 01.08.2023 : préavis négatif obtenu ;
- Dès le 01.01.2024 : préavis positif obtenu.

Le Comité de direction a suivi le nouveau préavis de la commission Petite Enfance basée sur les critères d'évaluation du besoin en place d'accueil préscolaire. Par ailleurs, il a également décidé que l'Assemblée des délégué-e-s du 22 novembre 2023 déciderait si l'AGR subventionnerait rétroactivement les 6 nouvelles places offertes par la crèche Casse-Noisettes dès le 01.08.2023 ; ce qu'elle a aussi refusé.

Par contre, l'Assemblée des délégué-e-s a accepté leur subventionnement dès le 01.01.2024.

Critères pour évaluer le besoin d'une nouvelle offre d'accueil préscolaire (crèche, etc.) ou d'une augmentation des places d'accueil préscolaires dans le district

Dans ce cadre, une rencontre avec « Option Gruyère » a eu lieu le 22 août 2023. Inspirés du système gruérien, la commission a élaboré les critères suivants :

- Nombre d'enfants sur la liste d'attente centralisée du district ;
- Le taux d'occupation des crèches déjà existantes dans le district doit être d'au moins 90 % ;
- La commune ne devrait pas avoir d'autres crèches sur son territoire ou le taux d'occupation des crèches déjà existantes dans le secteur d'accueil doit être d'au moins 90 % ;
- La localisation géographique de la structure par rapport au district, soit une répartition des structures d'accueil dans chaque secteur d'accueil du district ;
- Perspectives de développement démographiques et économiques du secteur d'accueil (construction de nouveaux logements, d'un nouveau quartier ou création de nouvelles entreprises) ;
- Structure d'accueil avec un concept pédagogique particulier visant à identifier des groupes cibles ou des attentes particulières des familles qui ne sont pas déjà couverts par d'autres structures d'accueil (par exemple concept d'apprentissage multilingue, crèche proche de la nature, etc.).

Règlement d'organisation de l'AGR

Sur demande de la présidence du Comité de direction de l'AGR, la commission Petite Enfance a proposé une modification de l'art. 6 du Règlement d'organisation de l'AGR. Elle en a profité pour intégrer les nouveaux critères d'évaluation du besoin en places d'accueil préscolaires dans le district.

Le Comité de direction a préavisé positivement le 27 septembre 2023 la modification de l'art. 6. L'Assemblée des délégué-e-s a approuvé le 22 novembre 2023 le nouvel article 6.

Élaboration du budget 2024 et de la planification 2024-2028

Comme chaque année en septembre, la commission Petite Enfance a rencontré toutes les structures d'accueil Glânoises afin d'élaborer le budget 2024 et sa planification à 5 ans.

Le Comité de direction a préavisé positivement le 27 septembre 2023, le budget 2024 de la commission ainsi que sa planification financière. L'Assemblée des délégué-e-s a approuvé le 22 novembre 2023 le budget 2024 de la commission Petite Enfance.

Demande de subventionnement de 54 places d'accueil supplémentaires en Glâne dès le 1^{er} janvier 2024

Afin de concilier vie privée et vie professionnelle, les communes doivent proposer un nombre de places d'accueil suffisantes (crèche, accueil familial de jour), soit en créant elles-mêmes des structures, soit en passant des conventions.

Les communes Glânoises ne sont propriétaires d'aucune structure mais sont conventionnées avec :

- La crèche Casse-Noisettes à Romont
 - o a ouvert le 1^{er} août 2023, 6 places d'accueil supplémentaires.
- La crèche Brin d'Eveil à Berlens ;
- La crèche Le Bourillon à Ursy
 - o va déménager à Vauderens en 2025 et pourra ainsi proposer 11 places d'accueil supplémentaires, soit 44 places journalièrement.
- L'Accueil familial de jour de la Glâne ;
- La crèche Pop et Poppa (dès le 1^{er} août 2024).
 - o a annoncé à la commission à la mi-2023, l'ouverture d'une crèche dans l'écoquartier des Echervettes à Romont qui accueillera 37 enfants dès le 1^{er} août 2024.

Dans ce cadre, l'Assemblée des délégué-e-s du 22 novembre 2023 a accepté le subventionnement de 54 places d'accueil supplémentaires en crèche.

Au 1^{er} janvier 2025, les communes Glânoises subventionneront 189 places d'accueil en crèches et plus de 260'000 heures de garde à l'Accueil familial de jour.

Groupe de travail « Accueil durant les vacances scolaires »

En 2023, la commission Petite Enfance a mis en place un groupe de travail pour l'étude d'un accueil durant les vacances scolaires destiné aux enfants scolarisés. Il a siégé trois fois et a permis d'aboutir à une proposition de structure à destination des communes, qui sera présentée en Assemblée de délégué-e-s du 22 mai 2024.

Nouveau site internet

La réalisation du nouveau site internet de l'AGR intégrant l'ensemble des commissions de l'Association, dont la Petite Enfance, a été menée à terme en collaboration avec le prestataire de services ainsi que les responsables de l'administration.

Le contenu du site internet créé il y a 8 ans par la commission Petite Enfance en Glâne a de ce fait été incorporé au nouvel outil de communication. L'ancien site étant très bien référencé, avec plus d'une centaine de visiteurs par semaine, il a été décidé d'intégrer une déviation automatique de l'ancien nom de domaine sur le nouveau.

Intégrer le site de l'AGR a nécessité un gros effort de transposition afin d'éviter une perte de visibilité et de simplicité d'accès à la Petite Enfance en Glâne.

Groupe de travail « Evaluation cantonale des besoins en place d'accueil extrafamilial de jour »

La commission participe au groupe de travail cantonal pour évaluer des besoins en place d'accueil extrafamilial de jour pour tout le canton de Fribourg.

6.2. Projets 2024

Site internet de l'AGR

La page « Petite Enfance » du nouveau site internet de l'AGR sera optimisée afin de répondre aux attentes de la commission.

Groupe de travail « Évaluation cantonale des besoins en place d'accueil extrafamilial de jour »

La commission participe toujours au groupe de travail cantonal pour évaluer les besoins en place d'accueil extrafamilial de jour pour tout le canton de Fribourg. Les résultats finaux sont attendus pour la mi-2024.

Plafonnement du prix coûtant

Pour 2025, la crèche Casse-Noisettes annonce une augmentation de CHF 10.00 de son prix journalier et l'Accueil familial de jour une augmentation de CHF 1.00 de son prix de l'heure.

De plus, l'arrivée prochaine de plusieurs structures d'accueil de la petite enfance en Glâne, avec des prix coûtants très variables, oblige la commission à étudier un plafonnement du prix coûtant. Ce projet sera présenté le 17 avril 2024 au Comité de direction et sera soumis à l'Assemblée de délégué-e-s du 22 mai 2024.

Nouvelle convention avec les structures Glânoises

La convention avec les structures d'accueil Glânoises doit subir une nouvelle révision suite à l'arrivée de la crèche Pop et Poppa à Romont en 2024.

Un délai de demande d'accord de subventionnement de nouvelles places d'accueil va y être intégré.



Mandats de prestations

Le secrétariat de l'AGR se porte en soutien de diverses associations publiques ou privées. Nos activités s'étendent du conseil à la gestion administrative.

Par le biais de mandats de prestations, elle soutient ces entités dans les tâches de secrétariat général, dans l'administration des finances ou encore des ressources humaines. Elle leur promulgue des conseils ou met en réseau les différentes associations pour leur permettre de bénéficier de l'expertise de notre personnel ainsi que d'une gestion publique professionnelle et avérée.

Les activités de nos mandats sont facturées à leur prix coûtant.

1. Mandats actuels

Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Haute-Broye Veveyse – Oron – Glâne



Président : M. Christian Rouiller

L'Association a pour but l'exploitation de la station d'épuration d'eau (STEP) d'Ecublens ainsi que l'entretien de ses collecteurs et installations. La STEP a une capacité de traitement d'environ 7'640 m³ d'eau et s'est dotée de modernes installations pour l'élimination des micropolluants.

L'AGR est responsable de la gestion du secrétariat général de l'association ainsi que de l'administration financière et des ressources humaines. Un nombre moyen de **620 heures** par année sont nécessaires pour la réalisation des tâches attribuées dans le cadre de ce mandat. Durant l'année 2023, l'AGR a notamment accompagné le VOG dans l'élaboration de sa nouvelle clé de répartition de frais pour les années 2024-2026.

INNOREG-FR

Coordinateur : M. Jonathan Stark

L'association des régions fribourgeoises pour la Nouvelle Politique Régionale (NPR), INNOREG-FR, a été initiée en 2009 par les Préfets du canton de Fribourg. Elle a pour but de permettre aux régions et au canton de mettre en œuvre la NPR au niveau régional.

Notre association est mandatée pour la gestion comptable de INNOREG-FR, qui déploie son activité dans nos propres locaux et installations. Le mandat représente une dizaine d'heures par année.

Centre de Gymnastique Régional de Romont

Il s'agit d'un petit mandat pour lequel l'AGR s'est engagée à un accompagnement administratif durant la phase de mise en place de la nouvelle salle de gymnastique construite avec la Commune de Romont, dans le cadre de la nouvelle école primaire, pour la période 2022-2024.

L'AGR s'est engagée à env. **100 h. de travail sur toute la période** notamment pour l'établissement de la comptabilité et la facturation.

Station d'épuration AEGN

Président : M. Willy Schorderet
Vice-Président : M. Georges Python



L'Association a pour but l'exploitation de la station d'épuration d'eau (STEP) d'Autigny ainsi que l'entretien de ses collecteurs et installations.

L'AGR est responsable de l'administration des finances et la gestion administrative du personnel pour un nombre moyen de **150 heures** par année.

Le travail du secrétariat de l'AGR en chiffres



1200 factures fournisseurs (dont +1000 pour les mandats)
300 factures débiteurs

47 séances gérées (dont 30 au niveau AGR)

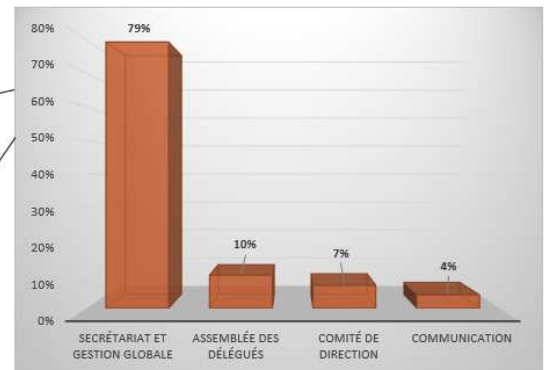
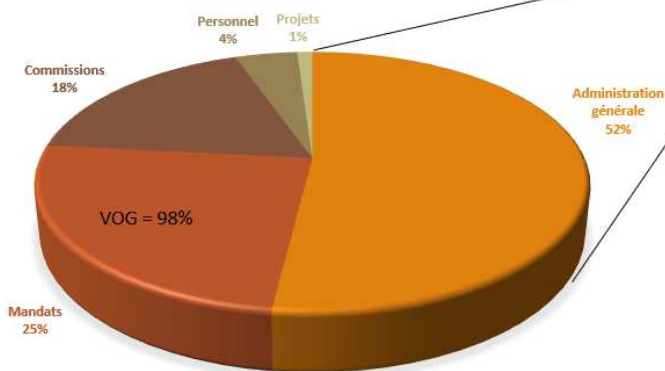


23 salaires gérés chaque mois (dont 13 au niveau AGR)

78 dossiers de jetons de présence établis (dont 52 au niveau AGR)



Répartition de la charge de travail 2023



STATISTIQUES 2023-2024

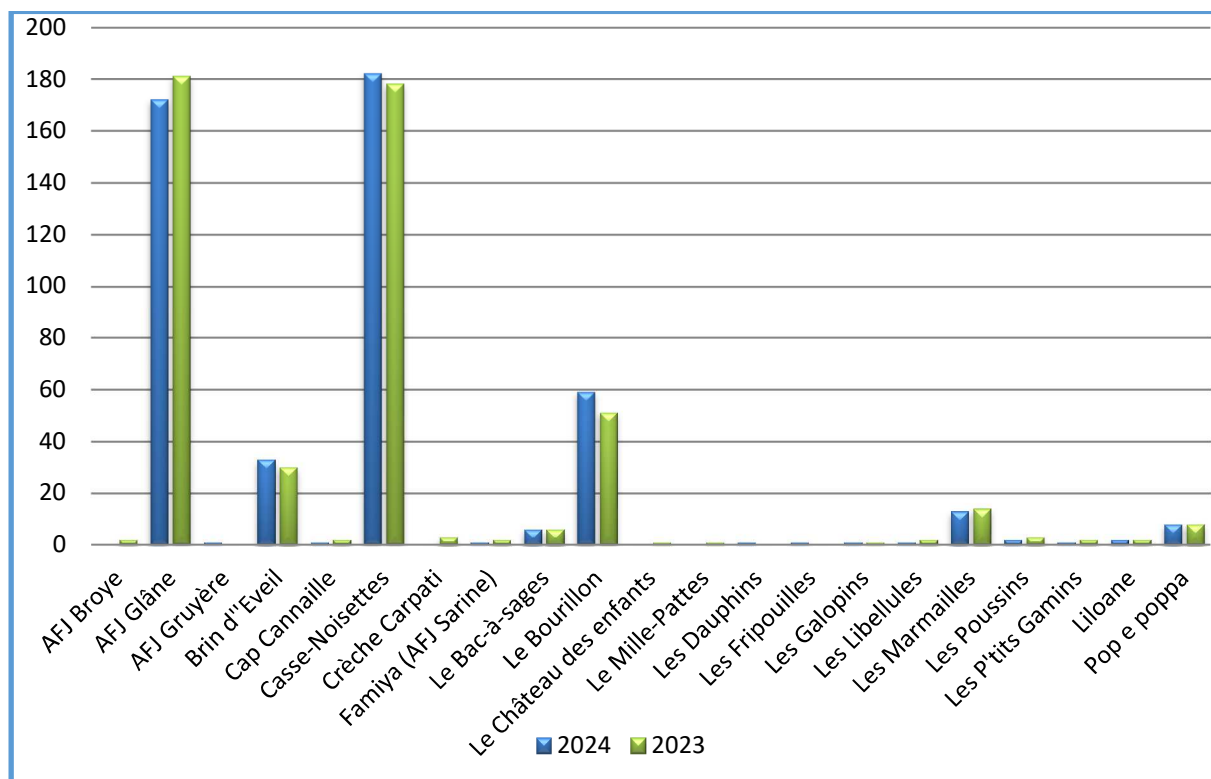
A. Petite Enfance en Glâne

La commission Petite Enfance fait état de 551 enfants en mars 2024, dont les familles ont déposé une demande de subvention, préscolaires ou scolaires. Le nombre d'enfants était de 571 en mars 2023, soit une diminution de 3.5 % des demandes de subventionnement.

1. Enfants non-scolarisés

Les premiers graphiques concernent les enfants non scolarisés, qui sont la tâche principale de la Petite Enfance en Glâne.

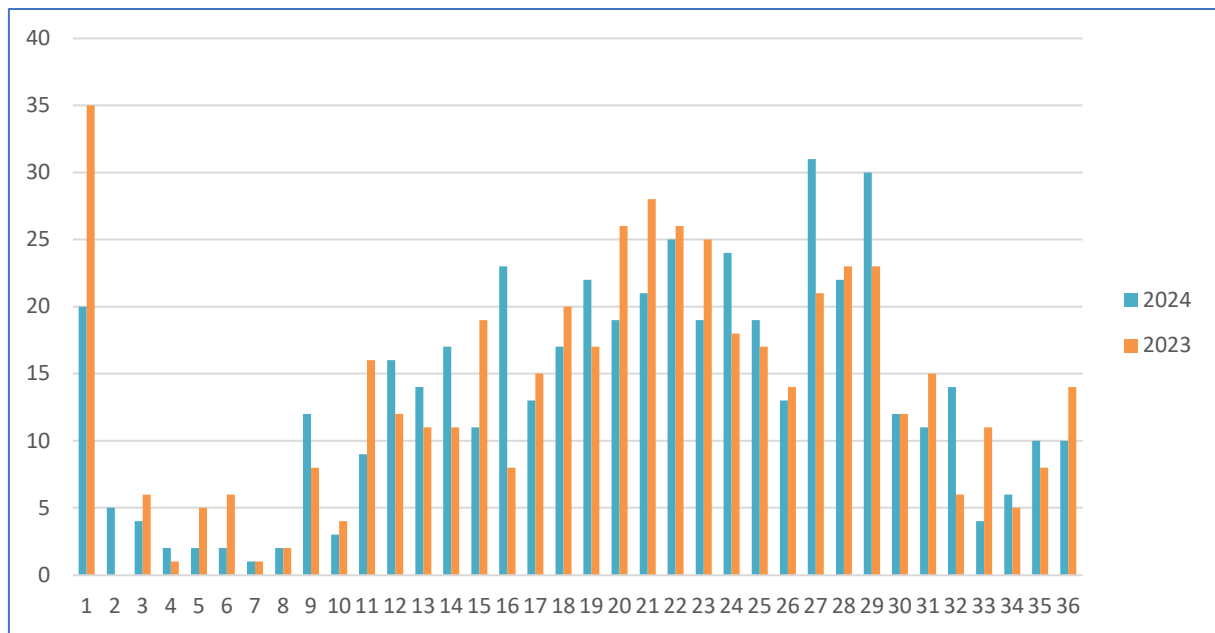
Nombre d'enfants par structure :



Les enfants sont accueillis dans 22 structures différentes, dont 17 hors district. Ces structures sont à disposition des familles glânoises pour aider les parents à concilier au mieux leur vie familiale et professionnelle.

Les cinq pics montrent bien que nous favorisons le remplissage de nos structures avant d'accorder un placement hors district.

Nombre d'enfants par catégorie de subventionnement :



Depuis plusieurs années, nous constatons que la majorité des familles faisant appel à nos services sont issues de la classe moyenne.

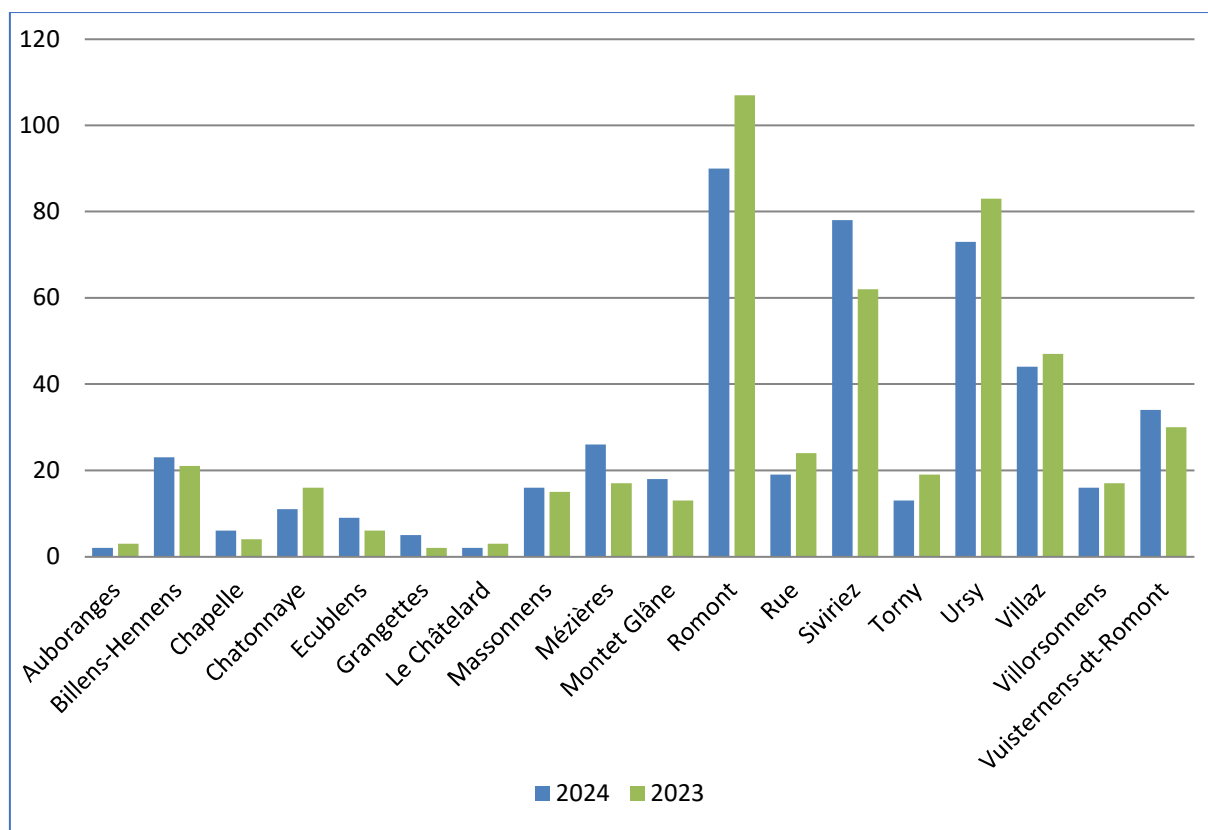
Le graphique ci-dessus confirme cette affirmation. En effet, la majorité des familles se situent dans les catégories 12 à 29, soit des revenus déterminants entre CHF 47'249 et CHF 106'090, avec un regroupement important dans la catégorie 27 et 29 « revenus déterminants entre CHF 96'284 à CHF 106'090 ». Le pic s'est déplacé par rapport à l'année 2023. Il se situait alors dans les catégories 20, 21 et 22.

Les familles à revenus modestes, qui bénéficient d'un maximum de subvention, à savoir les catégories 1 à 9, représentent une diminution de 22 %. En revanche, les familles situées dans les catégories 16 à 29 augmentent de 6 %.

A contrario, nous constatons que les familles payant le tarif maximum diminuent. Nous en déduisons que les revenus déterminants supérieurs à CHF 125'705.00 ne font plus appel à nos services.

Actuellement, le revenu brut de la classe moyenne en Suisse pour une personne seule se situe entre CHF 3'970.00 et CHF 8'508.00. Ce qui explique que dans certaines familles les deux conjoints doivent souvent travailler pour bénéficier d'un revenu se situant dans la classe moyenne.

Nombre d'enfants par commune :

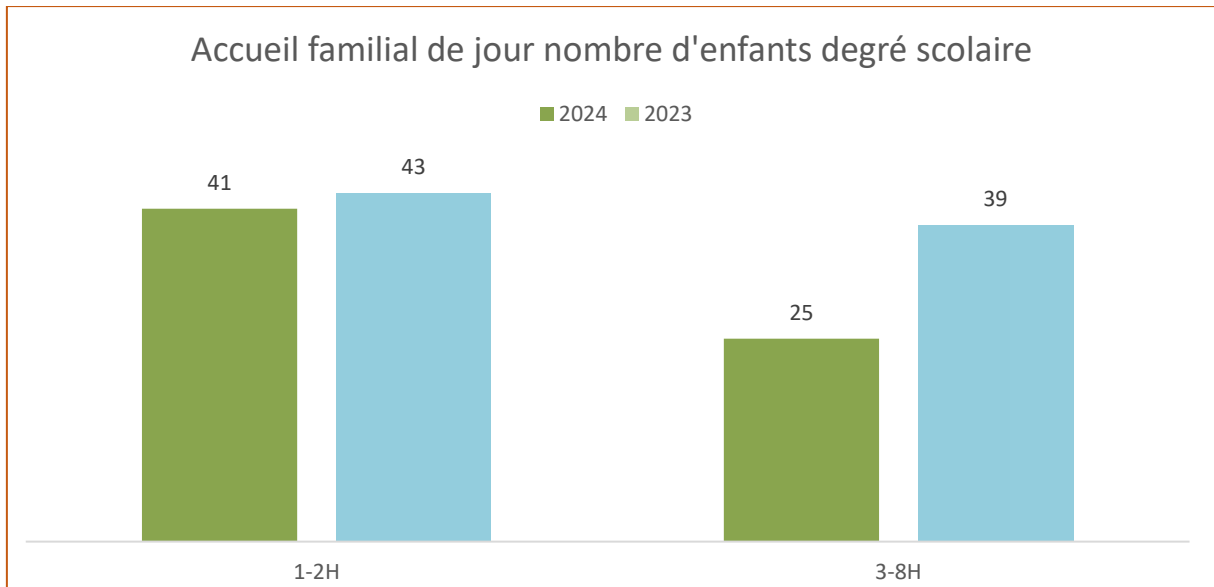


Voici le nombre d'enfants selon votre commune. Les sommets du graphique concernent les plus grandes communes (Romont, Ursy, Siviriez et Villaz).

Constatation est faite que le nombre d'enfants a diminué par rapport à 2023 pour la majorité des communes, à l'exception de Billens-Hennens, Massonnens, Mézières, Montet, Siviriez et Vuisternens-dvt-Romont.

2. Enfants scolarisés

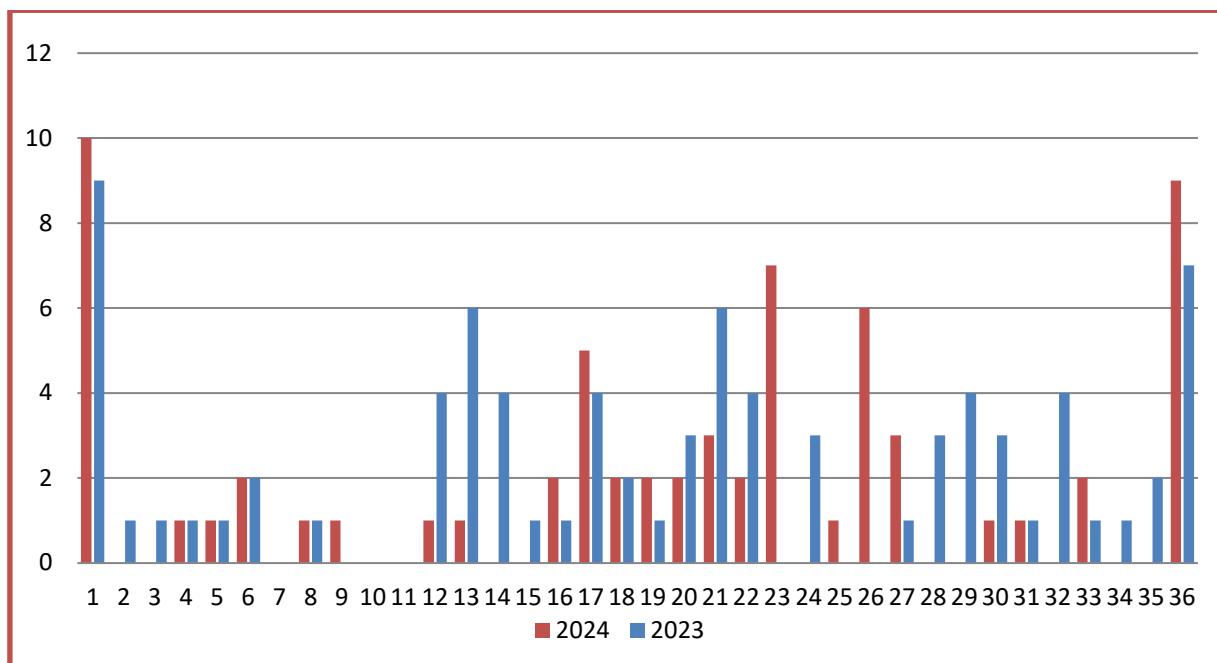
Nombre d'enfants par structure et par degré scolaire :



Ce service est assuré principalement par l'Accueil Familial de Jour de la Glâne (AFJG). Uniquement 3 enfants de 1H sont placés à la crèche Casse-Noisettes.

A ce jour, 66 enfants sont accueillis à l'AFJG et auprès de Casse-Noisettes contre 82 enfants en 2023. La diminution est due à l'augmentation des places d'accueil dans les AES et le manque d'assistantes parentales auprès de l'Accueil familial de jour, qui privilégie le placement des petits.

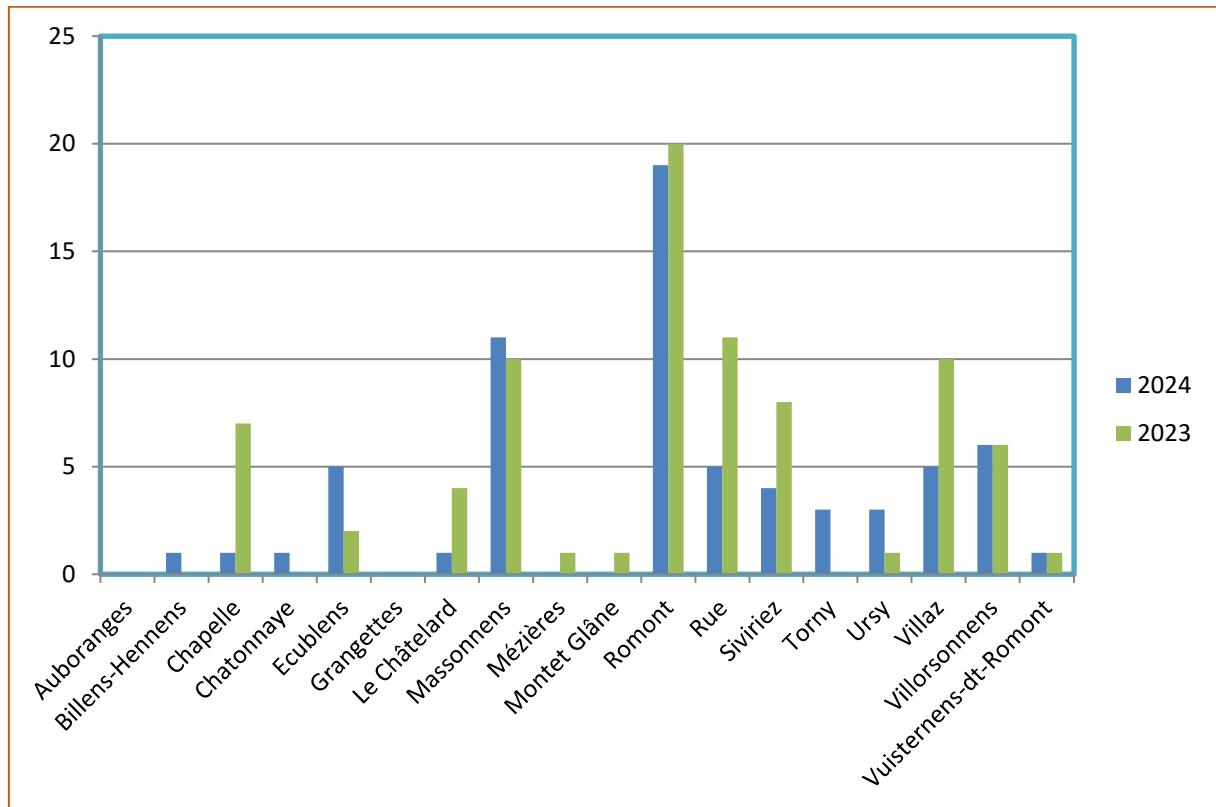
Nombre d'enfants par catégorie de placement :



Les pics du graphique se situent dans les catégories 1,16,17,19,23,27,33 et 36. Il faut toutefois préciser qu'il y a des familles dans presque chaque catégorie.

Le nombre de familles ayant des revenus dans les catégories 1 à 9 sont en légère augmentation ; elles bénéficient d'un maximum de subventions. Les deux grands pics sont aux extrémités aux catégories 1 et 36.

Nombre d'enfants par commune :



Une diminution des placements est constatée dans la plupart des communes. Celle-ci est due à l'extension des heures d'ouvertures des AES.

Au contraire, pour les communes d'Ecublens, Massonnens, Torny et Ursy, une légère augmentation des enfants pour lesquels les familles font appel à l'Accueil familial de jour est relevée.

FINANCES

1. Compte de résultats par fonction

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	311 855	73 543	288 900	64 900	36 100	0
1 Service Officiel des curatelles	910 262	428 022	1 016 000	440 000	865 051	426 448
3 Culture, sport et loisirs	3 500	0	0	0	0	0
5 Prestations familles - Petite Enfance	1 770 341	17 509	1 631 800	7 800	1 527 619	13 407
7 Protection env. et aménagement du territoire	9 592	0	12 000	0	7 803	0
8 Economie et tourisme	206 345	8 400	205 640	9 000	0	0
Sous-total charges /revenus	3 211 895	527 474	3 154 340	521 700	2 436 573	439 854
9 Contribution des communes		2 632 640		2 632 640		1 996 719
Total des charges /revenus	3 211 895	3 160 114	3 154 340	3 154 340	2 436 573	2 436 573
Résultat – Excédent des charges	- 51 781			0		0
	3 160 114	3 160 114	3 154 340	3 154 340	2 436 573	2 436 573

2. Compte des investissements par fonction

	Comptes 2023		Budget 2023		Comptes 2022	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7 Protection de l'env. et aménagement du territoire	90 503		100 000		151 515	
7900 Plan directeur régional	90 503		100 000		151 515	
7900.5290.00 Plan directeur régional	90 503		100 000		151 515	
Total des dépenses et des recettes	90 503	0	100 000	0	151 515	0
Excédent des recettes/dépenses		90 503		100 000		151 515
Totaux	90 503	90 503	100 000	100 000	151 515	151 515

3. Bilan au 31.12.2023

Actif		Comptes annuels 2023	Comptes annuels 2022
Patrimoine financier			
100	Disponibilités et placements à court terme	506 790,09	173 107,32
101	Créances	72 369,02	149 327,91
104	Actifs de régularisation	180 147,94	119 451,75
	Total patrimoine financier	759 307,05	441 886,98
Patrimoine administratif			
142	Immobilisations incorporelles PA	300 837,65	210 334,55
	Total patrimoine administratif	300 837,65	210 334,55
	Total Actif	1 060 144,70	652 221,53
Passif		Comptes annuels 2023	Comptes annuels 2022
Engagements financiers			
Engagements financiers à court terme			
200	Engagements courants	177 494,40	125 492,27
201	Engagements financiers à court terme	300 000,00	300 600,00
204	Passifs de régularisation	206 824,94	94 877,19
	Total Engagements financiers à court terme	684 319,34	520 969,46
Fonds propres			
298	Autres capitaux propres	427 606,21	131 252,07
299	Excédent ou découvert du bilan	-51 780,85	
	Total Fonds propres	375 825,36	131 252,07
	Total Passif	1 060 144,70	652 221,53

Romont, mai 2024